

## Arrêté N° 00383-2022 du 31 octobre 2022

**PORTANT TRANSFERT DE PERMIS D'AMENAGER  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Demande déposée le :	06/10/2022	N° PA 974 406 20 D0001 T01	
Demande complétée le :	06/10/2022		
Demande affichée le :	07/10/2022		
Par :	Monsieur MARTIN Jean-Paul	Surface(s) de plancher déclarée(s) (m <sup>2</sup> ) :	
Demeurant à :	351 rue Dusmenis d'Angente 97440 Saint-André	Existante :	0
Représenté(e) par:	/	Démolie :	0
Sur un terrain sis à :	Rue Bernard GINET 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AW 424	Créée :	0
Référence cadastrale :		<b>Totale :</b>	<b>0</b>
Nature des travaux :	Création d'un lotissement	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	/
Destination de la construction :	/		
Sous-destination de la construction :	/		
Nombre de logement :	0		

**Le Maire,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,

Vu l'arrêté de permis d'aménager n° 00153-2020 accordé le 06/06/2020 à LEGER Roseline Mélanie Eveline, pour la création d'un lotissement de 2 lots maximum sur un terrain cadastré section 406 AW 424, sis rue Bernard GINET,

Vu les lettres du 06/10/2022 de Madame LEGER Roseline Mélanie Eveline et de Monsieur MARTIN Jean Paul, demandant transfert dudit permis d'aménager.

**A R R Ê T E**

**Article 1:** L'arrêté de permis d'aménager n° 00153-2020 accordé le 06/06/2020 à LEGER Roseline Mélanie Eveline, est transféré à Monsieur MARTIN Jean Paul, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

**Article 2:** La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BAMBA

